

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

SAS DISTILLERIE TESSENDIER & Fils

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE

SEGONZAC

Par arrêté préfectoral du 26 août 2022, est prescrite l'ouverture d'une enquête publique, d'une durée de 32 jours consécutifs, du lundi 19 septembre 2022 – 13h30 au jeudi 20 octobre 2022 - 17h30 (heure de clôture de l'enquête) à la mairie de SEGONZAC relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS Distillerie TESSENDIER & Fils dont le siège social est 94 rue Robert Daugas - 16100 COGNAC, dirigée par Monsieur Lilian TESSENDIER, pour la création et l'exploitation d'un site de stockage d'alcools de bouche comprenant 4 chais, sis au Malestier, rue du petit Mairat à SEGONZAC.

Toute information complémentaire sur le dossier de demande peut être obtenue auprès du responsable du projet, M. Lilian TESSENDIER, président de la SAS Distillerie TESSENDIER & Fils (Tél 05 45 35 36 34).

Le site relève du régime de l'autorisation (Seveso seuil bas) au titre de la rubrique n° 4755-1 de la nomenclature des installations classées.

Le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier d'enquête, comprenant notamment une étude d'impact, pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de SEGONZAC (siège de l'enquête), le lundi de 13h30 à 17h30 et les mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 ainsi que sur le site de la préfecture www.charente.gouv.fr (rubrique politiques publiques – environnement, chasse, eau, risques - DUP ICPE IOTA – SEGONZAC).

Un accès au dossier d'enquête publique est également possible sur un poste informatique mis à la disposition du public dans les halls d'accueil de la préfecture de la Charente et de la sous-préfecture de Cognac, aux heures habituelles d'ouverture du public.

Le public pourra formuler ses observations et propositions sur le registre à feuillets non mobiles ouverts à cet effet à la mairie de SEGONZAC ou adresser toute correspondance à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie de SEGONZAC ou bien par courriel à l'adresse suivante pref-obs-ep-SEGONZAC@charente.gouv.fr.

Celles-ci pourront être consultées sur le site de la préfecture www.charente.gouv.fr (rubrique Politiques Publiques – Environnement, chasse, eau, risques - DUP ICPE IOTA - SEGONZAC).

Mme Paulette MICHEL (attachée principale d'administration de l'équipement en retraite), désignée en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de POITIERS, assurera des permanences à la mairie de SEGONZAC les :

- lundi 19 septembre 2022, de 13h30 à 16h30,
- mardi 27 septembre 2022, de 9h00 à 12h00,
- mercredi 5 octobre 2022, de 9h00 à 12h00,
- vendredi 14 octobre 2022, de 13h30 à 16h30,
- jeudi 20 octobre 2022, de 14h30 à 17h30.

./.

Après l'enquête publique, toute personne pourra prendre connaissance à la sous-préfecture de Cognac, à la préfecture de la Charente (Bureau de l'Environnement) et à la mairie de SEGONZAC, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

La préfète de la Charente statuera sur cette demande. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Le dossier soumis à enquête ainsi que les documents relatifs à l'enquête seront publiés sur le site internet de la préfecture : www.charente.gouv.fr (rubrique Politiques Publiques – Environnement, chasse, eau, risques - DUP ICPE IOTA/SEGONZAC).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête, dès l'ouverture de l'enquête publique.